

**NOUS  
SOMMES**  
Montpellier

**UN NOUVEL  
ESPOIR**

**SÉCURITÉ**  
UNE VILLE QUI PROTÈGE  
SES HABITANTS ET SES HABITANTES

LES 15 ET 22 MARS 2020  
[HTTPS://NOUSSOMMES.ORG](https://noussemmes.org)

## NOTRE CONSTAT

Le bilan du Maire sortant sur la sécurité est très insatisfaisant. Les moyens mis en œuvre peuvent à première vue paraître positifs : recrutement de 50 policiers municipaux sur le mandat, et investissement dans des équipements comme le poste de police mobile. Pourtant, cette politique est un échec du point de vue des résultats car le sentiment d'insécurité augmente et la population n'a plus confiance en sa police. Les tensions semblent grandissantes dans une ville autrefois réputée pour sa douceur de vivre.

Sur l'évolution du cadre de vie à Montpellier, nous déplorons aujourd'hui :

- un nombre croissant d'incivilités et de délinquance routière (téléphone au volant, feux rouges grillés, respect des limitations de vitesse, stationnement gênant),
- un sentiment d'insécurité très présent la nuit dans le quartier Ecusson, touchant en particulier les femmes.

Sur le cœur de mission de la Police municipale, nous déplorons aujourd'hui:

- un manque de présence et de visibilité de la Police Municipale dans la ville, notamment dans la relation de proximité avec les habitant.e.s, les commerçant.e.s, les associations,
- un manque de présence de la Police Municipale ou des services de l'éducation aux abords des écoles,
- une absence de politique claire de prévention auprès de la population, et notamment des jeunes.

Sur les moyens attribués à la Police Municipale, nous déplorons aujourd'hui:

- un poste de police municipale principal situé au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation sans possibilité de stationnement à proximité, avec des horaires d'ouverture non adaptés aux horaires de vie des montpelliéraines et montpelliérains,
- un contact par téléphone rendu compliqué : un numéro de téléphone pour joindre la PM la journée et un autre la nuit,
- un poste de police mobile mal utilisé : selon les quartiers, les habitant.e.s n'osent pas toujours en y entrer par peur d'être repéré,
- un nombre de policiers municipaux insuffisant par rapport au nombre d'habitant.e-s de la ville ; en moyenne le taux est de 1 agent pour 1000 habitant.e.s, à Montpellier ce taux est de 1 PM pour 1530 habitant.e-s,
- un manque de moyens pour ces agents, notamment concernant les locaux et vestiaires qui influent sur les conditions de travail.

Sur la relation entre Police Municipale et Police Nationale, nous déplorons aujourd'hui:

- une usure générale au sein de la Police nationale, qui souffre de problématiques de gestion des relations humaines alors qu'elle a vu son activité judiciaire augmenter ces dernières années.
- une Police Nationale qui n'a pas toujours les moyens d'assurer une bonne présence sur le terrain ;
- des services (Département, Préfecture, Ville) qui ne coopèrent pas et se renvoient la balle sur des problématiques importantes comme le trafic de drogue ou l'accompagnement des mineurs isolés.

# **NOTRE PROJET**

Nous sommes résolument pour une ville qui protège ses habitants. Une citoyenne, un citoyen qui ne se sent pas en sûreté n'est pas libre : c'est pourquoi la collectivité doit agir partout où cela est possible pour garantir le droit à la tranquillité pour toutes et tous.

Si le maintien de l'ordre est une prérogative régaliennne, la garantie de la tranquillité publique est à la charge du Maire. La Police Municipale doit être un facilitateur de la vie collective : nous choisissons donc de développer des mesures de long terme qui ont une portée stratégique. Une action adaptée au territoire, coordonnée, et pensée sur l'ensemble de la chaîne d'intervention - éducation, prévention, dissuasion, répression - est nécessaire et possible à Montpellier. Il est temps pour la 7ème ville de France de se doter d'une politique de tranquillité publique digne de ce nom. Cette politique se décline selon trois axes principaux: la proximité, la coordination, la prévention et l'innovation qui seront rendues possibles par de nouveaux moyens.

# LE DÉTAIL DE NOS MESURES

## POUR UNE VERITABLE POLICE DE PROXIMITE

### Déployer une police de proximité adaptée aux besoins des quartiers

Nous voulons que notre police municipale soit plus visible et sa présence sur le terrain plus régulière et plus dissuasive. Pour cela, nous souhaitons déployer une police de proximité adaptée à chaque quartier :

- dans les quartiers dits sensibles, des brigades dédiées assureront la prévention et la dissuasion de manière quotidienne. Leur connaissance du terrain et des habitant·e·s permettra de faire un relai efficace avec la police nationale en cas de besoin ;
- dans le centre-ville, une brigade spécifique en VTT permettra de couvrir l'ensemble des ruelles, et d'intervenir plus rapidement ;
- dans les quartiers résidentiels, nous multiplierons les sorties du poste de police mobile et améliorerons sa visibilité auprès des habitant·e·s.

Ces brigades de proximité dans les quartiers iront directement à la rencontre des habitant·e·s et des commerçant·e·s, et créeront des habitudes de contact. Cela permettra de traiter au plus près les problématiques spécifiques et de réduire les incivilités, avec un effet direct de diminution du sentiment d'insécurité.

### Une nouvelle organisation des quartiers, avec nomination de référents

Le découpage actuel en trois secteurs d'intervention - Nord, Sud et Centre - ne permet pas un maillage efficace du territoire. Trop vastes, ces zones ne correspondent à aucune réalité territoriale, géographique ou démographique. Nous proposons de revoir ce découpage en dessinant 5 quartiers, plus petits et répondant à des critères d'homogénéité : nombre d'habitant·e·s, caractéristiques économiques et sociales, type d'habitations, etc. L'action de la police municipale, notamment des brigades de proximité, sera organisée sur ces nouveaux secteurs, et donc plus adaptée à la réalité de terrain.

Nous nommerons également plusieurs référent·e·s par secteurs (en fonction du nombre d'habitant·e·s, des caractéristiques économiques et sociales, du type d'habitations) : leur rôle sera d'assurer un lien de proximité notamment avec les associations et commerçant·e·s de sa zone, de coordonner la prise d'informations et d'en assurer la remontée. Il sera également force de propositions pour penser de nouveaux aménagements urbains en vue d'améliorer la sécurité de toutes et tous : automobilistes (régulation de la vitesse, zones 30, etc.), cyclistes (continuité des pistes cyclables, signalement des obstacles...), piétons, etc.

### Des agents de sécurité et de médiation dans les transports pour diminuer le sentiment d'insécurité

Les transports en commun de la Ville ont la réputation de ne pas être sûrs, alors que paradoxalement les statistiques de la délinquance ne montrent pas de dangerosité particulière. C'est donc au sentiment d'insécurité qu'il faut s'attaquer, afin d'assurer la tranquillité des usagères et usagers. Pour cela, nous proposons le recrutement d'agents de sécurité et de médiation par la TAM.

Les missions des agents de sécurité et de médiation<sup>1</sup> seront de rassurer, d'assurer une dissuasion, d'aller à la rencontre des usagères et usagers dans une approche bienveillante, d'informer, et de faire la prévention des incivilités (propreté, bruit...). Ils feront le lien avec le Centre de Supervision, la Police Municipale et la Police Nationale en cas d'incidents. Non armé-e-s, bienveillant-e-s, formé-e-s à la médiation et aux premiers secours, ces agent-e-s permettront par leur présence et leur action volontariste la prévention des tensions et des dangers. Ils seront déployés en particulier le soir et sur les lignes de tramway, y compris aux stations, et porteront une attention particulière à la tranquillité des femmes, plus sujettes aux agressions et au harcèlement.

Concrètement, la Délégation de Service Public signée avec la TAM en 2018 arrive à échéance en 2024: celle-ci ne prévoit pas de dispositif de sécurité en dehors des agent-e-s de contrôle assermentés. Nous demanderons donc un avenant au présent contrat, sachant que la Métropole et la Ville sont majoritaires au Conseil d'Administration de cette société. Quoi qu'il en soit, nous incluons cette clause au futur contrat de DSP qui sera passé en 2024.

Enfin, nous étudierons avec la TAM la possibilité de demander l'arrêt des bus à leur convenance le soir. Ce dispositif est actuellement expérimenté dans de nombreuses villes, dont Lyon et Strasbourg<sup>2</sup>.

## **Réalisation d'une étude de sûreté sur l'ensemble des écoles**

La sécurité de nos enfants est prioritaire, pourtant de nombreux dangers sont à déplorer autour des écoles de la ville. Nous réaliserons une vaste étude avec une méthode claire et transparente pour établir si des aménagements sont nécessaires autour des écoles. Ces aménagements pourront porter sur la visibilité des écoles pour plus de clarté (colorisation, signalement par panneaux...) mais aussi sur la réduction de la vitesse par des aménagements de voirie (coussins berlinois, plateaux, zones 30). Enfin, l'étude permettra de déterminer si une présence humaine est nécessaire pour assurer la tranquillité des entrées et sorties d'école dans certains quartiers où les aménagements ne suffisent pas. Dans ce cas, des recrutements de personnes éloignées de l'emploi (contrats d'insertion qui pourront être transformés en ASVP) seront à privilégier.

## **POUR UNE PREVENTION ACTIVE DES RISQUES**

### **Prévention et action auprès des jeunes et des scolaires pour favoriser le bien-vivre ensemble**

Il nous faut rétablir un climat de confiance entre la police et la population, dès le plus jeune âge. Si la dissuasion et l'intervention sont indispensables, nous développerons les actions de prévention auprès des jeunes et des scolaires, notamment par l'organisation de « Journées de la Prévention ». L'objectif est de toucher l'ensemble des élèves des écoles de la ville. Ces journées seront l'occasion d'assurer des formations concernant la sécurité routière : « permis piéton », « permis vélo ». Mais elles permettront aussi la prévention des incivilités et des violences, par des animations ciblées, innovantes et récurrentes.

<sup>1</sup> Nous avons un exemple de ce type à Lille où 120 agents de sécurité ont récemment été embauchés par Kéolis. Source: <https://www.lavoixdunord.fr/347960/article/2018-03-30/ce-qui-va-changer-pour-la-securite-des-usagers-du-reseau-transpole-des-dimanche>

<sup>2</sup> Source: [https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/bientot-des-arrets-a-la-demande-pour-les-femmes-dans-les-bus-de-nuit-a-strasbourg-et-lyon\\_3224397.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/bientot-des-arrets-a-la-demande-pour-les-femmes-dans-les-bus-de-nuit-a-strasbourg-et-lyon_3224397.html)

En effet, l'explication des règles de vie communes par les représentant-e-s de la loi eux-mêmes la rend plus compréhensive et donc plus acceptable. Les rencontres régulières des policiers avec les élèves dans leur environnement familial créent du lien, et facilitent par la compréhension, l'écoute réciproque la création d'une relation de confiance. Enfin, la connaissance objective des actions menées au quotidien par les policiers et policières municipaux les aidera à communiquer auprès des jeunes dans un climat plus apaisé. Ces actions seront conduites par les policiers et policières municipaux référent-e-s de quartier afin que leur actions s'appuie sur leur expertise du terrain.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs : les médiateurs et médiatrices de quartier que nous formerons, mais aussi les associations, parents d'élèves, le personnels de l'Education nationale, les agent-e-s ASVP, et policiers et policières municipaux. La réussite des démarches de prévention, que ce soit en milieu scolaire ou ailleurs, repose en effet sur la concertation de tous ces acteurs pour l'organisation et le contenu des interventions pédagogiques. Ces actions feront l'objet d'une évaluation continue, permettant d'adapter les contenus et les approches.

## **Proposer de l'insertion pour les jeunes**

Les actions de prévention permettent d'éviter le basculement dans la délinquance, mais elles doivent également s'appliquer pour les personnes ayant commis une faute et souhaitant se réinsérer. C'est pourquoi nous proposerons des missions d'insertion au sein de la Police Municipale, y compris des Agent-e-s de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Le travail d'intérêt général est en effet un outil d'insertion au service de la prévention de la récidive, comme le souligne un rapport parlementaire publié en 2018<sup>3</sup>. La collectivité doit animer et porter ces actions au sein de toutes les instances auxquelles elle participe : Plan Départemental et Communal de Prévention de la Délinquance et Plan local d'insertion par l'économie. La collectivité doit organiser le tutorat et l'accompagnement des personnes afin qu'elles puissent retrouver leur place dans la société, en organisant le suivi et l'exécution des travaux d'intérêt général. Dans le cadre du CLSPD, nous rechercherons des partenariats actions avec le service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Pragmatiques et efficaces sur le long terme, ces actions d'insertion bénéficient par ailleurs du soutien financier du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

## **Des campagnes de prévention pour une ville libérée du sexisme et des violences machistes**

De tradition humaniste, la Ville de Montpellier doit s'engager résolument afin de réduire les attitudes sexistes, le harcèlement sexuel et tous les autres comportements discriminatoires. L'éducation et la prévention sont des moyens d'action concrets et simples à mettre en oeuvre, c'est pourquoi nous souhaitons réaliser des campagnes d'affichage pour la prévention des violences, dans les lieux publics gérée par la Ville (piscines, stades, salles de sports, maisons pour tous, etc.) et dans les transports.

Lors des événements festifs ou sportifs (Estivales, FISE, festivals...), nous mettrons en place des stands d'information à l'intérieur des zones de fête, avec de la documentation sur des comportements, attitudes ou mots considérés comme sexistes et les violences qui y sont liées, afin de faire changer les comportements directement auprès de la population. Un protocole sera pensé en amont avec les agent-e-s de sécurité, les agent-e-s de la Police municipale et de la police nationale pour mener une action coordonnée en cas d'agression lors de ces événements réunissant beaucoup de monde.

3 Le Rapport: [http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/Rapport\\_travail\\_Interet\\_General\\_mars\\_2018\\_.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Rapport_travail_Interet_General_mars_2018_.pdf)

Enfin, nous sensibiliserons la population aux violences subies dans la sphère privée, et notamment conjugale. Cette action pourra prendre la forme d'un livret distribué directement dans les boîtes aux lettres et les lieux publics comme les médiathèques et Maisons pour tous. Ils permettront d'informer, de donner les contacts utiles, mais aussi d'aider à détecter les comportements nocifs et dangereux, pour inciter à donner l'alerte avant qu'un drame ne se produise. Nous pensons que les féminicides sont un fléau évitable si des actions concrètes sont menées pour y mettre fin.

## **Création d'un lieu de consommation à moindre risque**

La création d'une salle de consommation à moindre risque, ou d'une unité mobile, permettra la prise de drogue dans de meilleures conditions sanitaires et évitera l'abandon des seringues usagées dans les espaces publics. Les usagers et usagères de drogue seront mieux accompagné·e·s sur les plans sanitaire et social et les riveraines et riverains des lieux actuels de trafic et de consommation seront moins exposés aux nuisances qu'entraînent ces pratiques. C'est une solution concrète, pragmatique et réaliste pour réguler une pratique dangereuse pour les personnes consommatrices comme pour les habitant.e.s.

Pour information, à Montpellier, environ 750 usagers de drogue fréquentent le CAARUD de la rue Fouques aux abords de Figuerolles<sup>4</sup>. À Paris, un an après l'ouverture de la salle parisienne, on constate une baisse de 60% des seringues retrouvées dans la rue<sup>5</sup>. À Vancouver, le nombre de personnes consommant des drogues dans l'espace public autour de la SCMR a diminué de 50%, à Rotterdam de 83%<sup>6</sup>. L'étude sur la salle Insite de Vancouver, parue dans le Lancet en 2011, nous apprend que le nombre d'overdoses mortelles autour de la salle a diminué de 35% et une autre étude sur cette salle menée en 2007 évoque une hausse de 30% des demandes de sevrage et de substitution<sup>7</sup>.

Les objectifs de ce projet sont concrets et clairs:

- atteindre les consommateurs et consommatrices à risque en rupture avec le dispositif et organiser une meilleure prévention ;
- améliorer leur accès aux droits et leur mise en relation avec les services sociaux ;
- Les aider à entrer dans un processus de substitution ou de sevrage ;
- diminuer les comportements à risque : contamination VIH, VHC, overdoses, etc ;
- les aider à retrouver leur dignité et leur place dans la cité ;
- diminuer l'impact de la consommation sur l'ordre public en réduisant notamment le nombre de seringues retrouvées dans le quartier : chaussée, cours d'écoles, parcs, etc.

Au delà de l'aide sanitaire apportée aux consommateurs et consommatrices, notre objectif est de clairement diminuer les risques de blessures ou d'infection pour la population et plus particulièrement les scolaires qui souffrent au quotidien de cette problématique dans certains quartiers de la ville.

4 <https://social.shorthand.com/MLMontpellier/ngTjZBbUoj/le-scandale-des-seringues-abandonnees-du-quartier-figuerolles>

5 [https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/10/12/premiere-salle-de-shoot-un-an-apres-un-bilan-global-positif-selon-la-mairie-de-paris\\_5199906\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/10/12/premiere-salle-de-shoot-un-an-apres-un-bilan-global-positif-selon-la-mairie-de-paris_5199906_3224.html)

6 <http://mmpcr.fr/wp-content/uploads/2017/10/DOSSIER-DE-PRESSE-Espace-Gaia-1-an-apr%C3%A8s-un-bilan-positif.pdf>

7 Salle de Shoot. P. Chappard et J-P Courteron, La Découverte, 2013

# **DES MOYENS ET DES AGENT·E·S ADAPTES AUX ENJEUX MONTPELLIERAINS ET MIEUX COORDONNES**

## **Un nouveau poste de police pour l'ouest Montpelliérain**

Nous souhaitons faciliter le lien entre la population et la police, et développer les actions de prévention: cela ne peut se faire sans moyens supplémentaires. Nous proposons la création d'un nouveau poste de police et le recrutement d'agent·e·s.

Pour assurer sa mission de proximité, la police municipale doit en effet se doter des moyens nécessaires. L'actuel maire a augmenté les effectifs de plus de 25% en 6 ans, sans adapter les locaux à ces nouvelles arrivées. Améliorer les conditions de travail est pour nous un prérequis : il y a donc besoin d'un nouveau poste de police, réunissant l'ensemble des services dans un même lieu, si possible à l'ouest de la ville. Un projet de cette envergure est évalué à environ 12 millions d'euros. L'accueil physique de ce nouveau poste sera davantage ouvert au public, avec une fermeture en soirée à 19h (contre 16h15 actuellement).

## **Le recrutement de 50 agents supplémentaires et une police connectée**

Nous recruterons 50 agents supplémentaires, ce qui portera nos effectifs à 233 policiers. Concrètement, ces renforts permettront une présence accrue des brigades de proximité, le déploiement d'un programme ambitieux de prévention, et un meilleur lien quotidien avec les habitant·e·s.

Enfin, nous étudierons la possibilité d'un vaste plan d'investissement en matériel numérique, afin de rendre notre police municipale plus connectée, plus réactive et plus efficace. Des smartphones et tablettes seront utiles aux agent·e·s sur le terrain pour, entre autres, la prise de note et l'établissement de compte-rendu en direct, la géolocalisation, la prise d'informations depuis le Centre de Supervision Urbaine. Loin d'être des gadgets, ces investissements permettront un gain de temps administratif appréciable qui pourra se traduire par une présence accrue sur le terrain et une meilleure efficacité des interventions. Le temps de réactivité et l'information des personnes sera considérablement amélioré.

## **Renforcer la coordination des polices par une nouvelle convention**

Une politique de sécurité efficace ne peut faire l'impasse d'une bonne coordination entre polices municipale et nationale. Les polices doivent travailler en étroite collaboration pour échanger les informations et optimiser leurs interventions respectives. Il faut donc revoir la coordination entre services qui n'est pas à la hauteur des problèmes quotidiens rencontrés par les habitant·e·s, à travers une nouvelle convention de coordination signée entre le Préfet, le Procureur et le Maire.

Cette convention comprendra notamment les points suivants, qui seront à discuter de manière franche et ouverte avec les services de l'Etat :

- la présence dans les locaux de la Police Municipale d'un Officier ou Officière de Police Judiciaire (OPJ) pour recevoir les femmes victimes de violences, et plus largement pour faciliter la coordination entre services. Une intervenante ou un intervenant social spécialisé dans les violences intra-familiales pourra également être présent pour soutenir et orienter les victimes,
- la présence d'un policier ou d'une policière municipal au sein du Centre d'Information et de Commandement de la Police Nationale tous les jours pour faciliter la

- coopération quotidienne des services ;
- une clarification des rôles et missions des deux polices la nuit, avec un engagement clair sur les moyens humains nécessaires,
- le déport des caméras de vidéo-protection sur la Police Nationale.

La convention de coordination sera évaluée annuellement, complétée et améliorée si nécessaire au cours du mandat à travers la réunion régulière du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

## **Formation sur les violences envers les femmes et la communauté LGBTQI+**

Au cours de sa vie, 1 femme sur 26 est violée, 1 sur 7 est agressée sexuellement, seulement 10% des femmes victimes de viol portent plainte et seuls 3% des viols débouchent sur un procès en cour d'assises. En 2018, il y a eu une agression homophobe par jour. La police municipale doit être une police de proximité consciente de la réalité des agressions et des violences commises notamment envers les femmes et la communauté LGBTQI+. Elle se doit de protéger les victimes, les accueillir, les écouter et les aider à faire les démarches nécessaires pour porter plainte mais également les orienter pour qu'elles aient accès à des centres d'aide et de soutien psychologique. C'est pourquoi nous intégrerons cette problématique dans le plan de formation des agents et agentes de la police municipale, afin de :

- savoir identifier ce type d'agressions pour pouvoir agir vite ;
- avoir les bonnes réactions vis à vis des victimes ;
- accueillir avec bienveillance et écoute, sans culpabiliser ;
- pouvoir orienter les victimes vers les services et associations compétentes.

Pour finir, si nous sommes élus, nous interpellons le préfet pour que l'état donne des moyens décents à ses forces de sécurité pour qu'ils puissent effectuer leurs missions dans des conditions acceptables.

